

**Décision n° 2023-04 du 8 février 2023 portant labellisation du
réseau d'excellence clinique pour lutter contre les cancers de mauvais pronostic
gynécologiques et mammaires « FEM-NET »**

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 1415-2 et suivants et D. 1415-1-8 ;
Vu la procédure générique d'identification par l'Institut national du cancer d'organisations œuvrant dans le domaine du cancer, approuvée par son conseil d'administration en date du 16 octobre 2009 ;
Vu la stratégie décennale de lutte contre le cancer publiée par décret N°2021-119 du 4 février 2021 portant définition de la stratégie décennale de lutte contre le cancer prévue à l'article L. 1415-2 1° A du code de la santé publique ;
Vu l'appel à candidatures intitulé « Labellisation des Réseaux d'excellence clinique pour lutter contre les cancers de mauvais pronostic » diffusé par l'Institut national du cancer en septembre 2022 ;
Vu le dossier de candidature déposé auprès de l'Institut national du cancer par le centre Léon Bérard, Établissement de santé privé d'intérêt collectif dont le siège est situé au 28, rue Laënnec, 69 373 LYON Cedex 08, porteur de la candidature du réseau d'excellence clinique pour lutter contre les cancers de mauvais pronostic gynécologiques et mammaires « FEM-NET » ;
Vu l'avis du comité d'évaluation en date du 22 novembre 2022 ;

**LE PRESIDENT DE L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER
DECIDE**

Article 1 :

Compte tenu de sa capacité jugée suffisante à accomplir les missions définies dans l'appel à candidatures visé, le réseau d'excellence clinique pour lutter contre les cancers de mauvais pronostic gynécologiques et mammaires « FEM-NET », rattaché au centre pilote Léon Bérard, est labellisé par l'Institut national du cancer.

Article 2 :

La labellisation est accordée pour une durée de trois ans courant à compter de la notification de la présente décision.

Article 3 :

La décision de labellisation est publiée au registre des actes administratifs de l'Institut national du cancer

Fait, le 8 février 2023, en 2 exemplaires

Le Président
Norbert IFRAH
Signée